



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le onze juillet à dix heures trente, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

M. Claude GRAUFFEL a été désigné secrétaire de séance.

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	6
Nombre de membres présents	13	NC
Nombre de procurations	7	NC
Nombre de suffrages exprimés	20	NC

Etaients présents	Monsieur Daniel MATERGIA Monsieur Pierre BOILEAU Monsieur Alde HARMAND Monsieur Henry LEMOINE Monsieur Claude GRAUFFEL Monsieur Philippe ARNOULD Madame Rose-Marie FALQUE Monsieur Jean-Jacques PIERRET Madame Viviane PLANCHAIS Monsieur François DIETSCH Monsieur Eric PENSALFINI Monsieur Bernard BERTELLE Madame Blandine SOUVAY
Ont donné procuration	Monsieur Christophe SONREL à Monsieur Jean-Jacques PIERRET Monsieur Luc BINSINGER à Madame Viviane PLANCHAIS Monsieur Serge DE CARLI à Monsieur Bernard BERTELLE Madame Martine BOCOUM à Madame Blandine SOUVAY Monsieur Yannick HELLAK à Madame Rose-Marie FALQUE Monsieur Valentin DETHOU à Monsieur Claude GRAUFFEL Monsieur Bertrand MASSON à Monsieur Daniel MATERGIA
Etaients excusés	Monsieur Jean-Marc FOURNEL Monsieur David GARLAND Madame Catherine PAILLARD Monsieur Didier JACQUOT-HECK

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Alain FAIVRE, Directeur
- Madame Dorothee DA SILVA, Payeur départemental

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2025 POINT A L'ORDRE DU JOUR :

CDG 25/17 – MISSIONS OBLIGATOIRES – POLE EMPLOIS & CARRIERE – SERVICE EMPLOI & PROSPECTION DES TALENTS – PERIODE DE PREPARATION AU RECLASSEMENT (PPR)

La PPR facilite la transition des agents inaptes vers de nouveaux emplois compatibles. Le CHRU de Nancy collabore avec le CDG 54 pour structurer ce dispositif par des stages et partenariats, favorisant le reclassement professionnel réussi.

La période de préparation au reclassement (PPR) a été mise en place plus récemment dans la fonction publique hospitalière (décret n°2021-612 du 18 mai 2021), que dans la fonction publique territoriale (ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017). La PPR est une période de transition professionnelle du fonctionnaire devenu inapte à ses fonctions, vers le reclassement. Elle a pour objectif de préparer le fonctionnaire à l'occupation d'un nouvel emploi compatible avec son état de santé.

Dans un premier temps, très intéressés par le déploiement du dispositif de la PPR par le Centre de gestion de Meurthe-et-Moselle (CDG 54), les services de la Direction des ressources humaines du Centre Hospitalier Régional Universitaire (CHRU) de Nancy se sont rapprochés du service Emploi et prospection des talents du CDG 54 pour s'appuyer sur son expertise et être conseillés dans leurs travaux de mise en œuvre de la PPR pour les agents du CHRU.

Dans un second temps, dès lors que le CHRU a engagé ses premières PPR, de nouveaux échanges ont eu lieu avec le service Emploi et prospection des talents pour envisager une seconde phase de collaboration présentée ci-dessous.

Contexte et enjeux

Face aux enjeux liés à l'évolution professionnelle et à la réorientation des agents confrontés à une inaptitude à l'exercice des fonctions de leur grade, la Direction des ressources humaines du CHRU et le service Emploi et prospection des talents du CDG 54 se sont rencontrés à plusieurs reprises (03/06/2024, 24/04/2025 et 05/05/2025) pour étudier la faisabilité d'une nouvelle phase de collaboration qui permettrait d'offrir des opportunités de stage favorisant l'adaptation à de nouvelles fonctions dans le cadre de la PPR.

Objectif

Il est proposé de formaliser cette collaboration sous la forme d'un partenariat matérialisé par une convention.

Contenu

Cette convention sera élaborée par les services du CDG 54 et la Direction des ressources humaines du CHRU et fixera les clauses et modalités favorisant des périodes d'immersion et d'observation d'agents titulaires des 2 fonctions publiques en reconversion professionnelle pour inaptitude de santé : modalités d'accueil et de suivi des stagiaires, engagements respectifs des parties...

Dans le cadre d'un agent hospitalier, en PPR, axant son projet professionnel vers une reconversion dans la fonction publique territoriale :

- les conseillers en évolution professionnelle du CDG 54, en lien avec les conseillers en évolution professionnelle du CHRU, mobiliseront leur réseau pour trouver une collectivité d'accueil (lieu de stage). Ils assureront la mise en relation entre les deux parties (administration d'accueil et administration employeur). Le suivi de la PPR serait ensuite totalement assuré par un conseiller en évolution professionnelle du CHRU (gestion de la convention particulière, gestion des bilans, gestion des rendez-vous etc...)

Dans le cadre d'un agent territorial, en PPR, axant son projet vers une reconversion dans la fonction publique hospitalière :

- un conseiller en évolution professionnelle du CDG 54 et un conseiller en évolution professionnelle du CHRU travailleront en commun pour l'entrée en stage dans un service du CHRU. Le suivi de l'agent sera ensuite assuré par un conseiller en emploi du CDG 54.

Afin de garantir la réussite de ces périodes d'immersion et d'observation, ce partenariat va encore nécessiter des temps d'échange entre :

- les conseillers en évolution professionnelle du CHRU de Nancy et du CDG 54 pour une meilleure connaissance des métiers des deux versants de la fonction publique (245 métiers pour la Fonction publique territoriale et 150 pour la Fonction publique hospitalière)
- le service Emploi et prospection des talents du CDG 54 et la Direction des ressources humaines du CHRU de Nancy, pilote de ce projet pour la Direction Générale du CHRU.

Ce travail partenarial va s'appuyer sur l'expérience du service Emploi et Prospection des talents, qui a déjà permis à plus de 90 agents territoriaux en PPR d'effectuer des stages auprès d'autres employeurs publics, et ainsi faciliter leur retour l'emploi. Près de 60 % des 120 agents en PPR depuis 2019 ont été reclassés.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de valider :

- la poursuite du partenariat avec le CHRU de Nancy dans le cadre de la mise en œuvre de la période de préparation au reclassement
- l'élaboration d'une convention organisant ce partenariat

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



**Daniel MATERGIA
Maire de SANCY**

